

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000
réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté
(zone de protection spéciale)**

NOR :	DEV	N	04	30	239	A
-------	-----	---	----	----	-----	---

La ministre de la défense et le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1-II, L.414-1-III, R.214-16, R.214-18, R.214-20, R.214-21 et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté » (zone de protection spéciale FR4312004) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

Sur le département de la Haute-Saône : Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Plancher-les-Mines ;

Sur le département du Territoire de Belfort : Auxelles-Haut, Lempdes.

Article 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 de la réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, à la direction régionale de l'environnement de Franche-Comté, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - La directrice des affaires juridiques au ministère de la défense et le directeur de la nature et des paysages sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **20 OCT. 2004**

La ministre de la défense


Michèle ALLIOT-MARIE

Le ministre de l'écologie et
du développement durable


Serge LEPELTIER

Annexe

à l'arrêté de désignation du Site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
réserve naturelle des ballons comtois en Franche-Comté

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

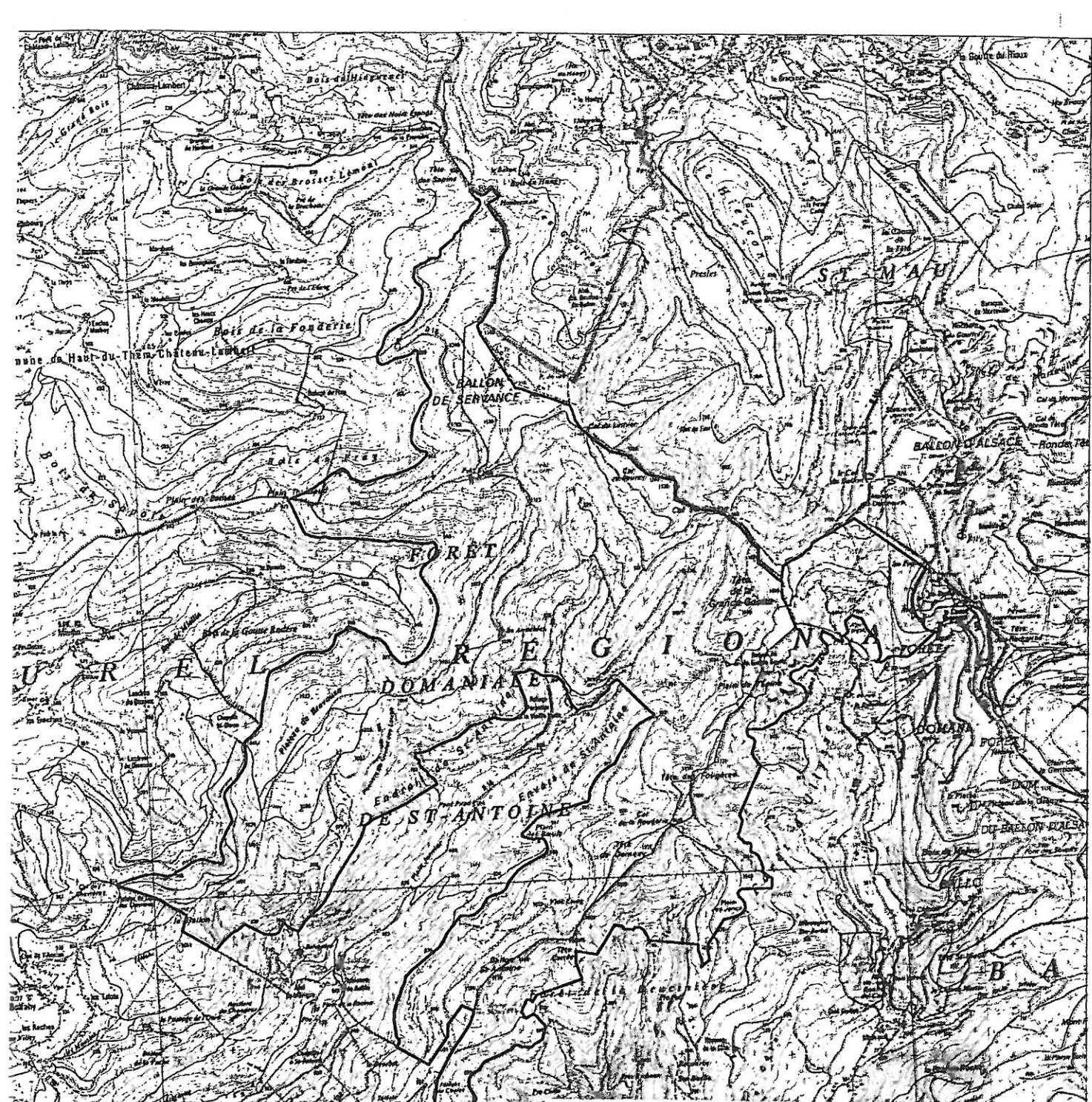
1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Bondrée apivore
Chouette de Tengmalm
Faucon pèlerin
Gélinotte des Bois
Grand Tétrás
Pic noir

Pernis apivorus
Aegolius funereus
Falco peregrinus
Bonasa bonasia
Tetrao urogallus
Dryocopus martius

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

aucune espèce mentionnée



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**SITE NATURA 2000 réserve naturelle des ballons comtois en
Franche-Comté (ZPS)**

FR4312004 (Haute-Saône, Territoire de Belfort)

Carte au 1/50 000 (fond IGN SCAN25 n°3520) annexée à l'arrêté de
désignation de la ZPS.

Signé le : **20 OCT. 2004**

La ministre de la défense

Le ministre de l'écologie et
du développement durable


Michèle ALLIOT-MARIE


Serge LEPELTIER